



Caen, le 19 avril 2022

Participation du public sur le projet d'arrêté inter-préfectoral fixant pour le cerf élaphe les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever dans l'unité de gestion interdépartementale Calvados-Manche Grands Cervidés et fixant les modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse pour la saison cynégétique 2022/2023

SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Conformément à l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, la consultation du public sur le projet d'arrêté inter-préfectoral fixant pour le cerf élaphe les nombres minimum et maximum d'animaux à prélever dans l'unité de gestion interdépartementale Calvados-Manche Grands Cervidés et fixant les modalités de contrôle de l'exécution des plans de chasse pour la saison cynégétique 2022/2023 s'est déroulée du **lundi 4 avril 2022 au lundi 25 avril 2022 inclus**, par voie électronique sur le portail internet des services de l'État dans le Calvados : www.calvados.gouv.fr

➤ **Nombre de contributions et recevabilité :**

6 contributions ont été faites par le public pendant cette période.

➤ **Origine des avis (Calvados ou extérieur) :**

Le public qui a émis un avis est majoritairement domicilié dans le Calvados :

- Calvados : 5 (83,3%)
- Hors Calvados : 1 (16,7%)

Le public qui a émis un avis est réparti ainsi :

- particuliers : 6
- associations : 0
- anonymes : 0

➤ **Contenu des avis :**

6 avis ont été formulés et répartis ainsi :

- Favorable : 6 (100 %)
- Défavorable : 0

Le Directeur Adjoint


Nicolas FOURRIER